



EXAMENS PROFESSIONNELS

- DIPLOME** (Si votre diplôme vous a déjà été délivré ou si votre diplôme a plus de 2 ans seule une attestation de réussite pourra être établie)
- ATTESTATION DE REUSSITE** (même valeur que le diplôme)
- RELEVÉ DE NOTES**

EXAMEN CONCERNE :

- C.A.P. (2010 à ce jour *)** Spécialité : Session :
- B.E.P. (2010 à 2020 *)** Spécialité : Session :
- Bac professionnel** Spécialité : Session :
- Mention complémentaire** Niveau V ou 3 (2010 à ce jour) Niveau 4
Spécialité : Session :
- Brevet professionnel** Par l'examen Par la VAE
Spécialité : Session :
- Diplômes métier d'art** DMA BMA Session :
- Examens techniques** DT BT Session :

(*) Pour les sessions antérieures à 2010 contacter les directions académiques départementales de votre lieu de passation d'examen.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM de naissance :

NOM d'usage : Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

ADRESSE D'ENVOI

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Adresse électronique :

Pièces à joindre impérativement : Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...)

Date et signature (obligatoire) :

Ce document est à retourner par courrier ou par courriel à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie d'Aix Marseille ou **ce.diplomes@ac-aix-marseille.fr**
 Bureau des diplômes
 Place Lucien Paye 13621 Aix en Provence Cedex 1